

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur algérien* nous apporte le texte complet de la proclamation adressée par l'Empereur au peuple arabe, et dont le télégraphe nous avait transmis le résumé. Voici cette proclamation :

« Lorsqu'il y a trente-cinq ans, la France a mis le pied sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais, au contraire, affranchir ce peuple d'une oppression séculaire; elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé. Néanmoins, pendant les premières années, impatients de toute suprématie étrangère, vous avez combattu vos libérateurs. Loin de moi la pensée de vous en faire un crime; j'honore, au contraire, le sentiment de dignité guerrière qui vous a portés, avant de vous soumettre, à invoquer par les armes le jugement de Dieu. Mais Dieu a prononcé; reconnaissez donc les décrets de la Providence, qui, dans ses desseins mystérieux, nous conduit souvent au bien en décevant nos espérances et en trompant nos efforts.

« Comme vous, il y a vingt siècles, nos ancêtres aussi ont résisté avec courage à une invasion étrangère, et, cependant, de leur défaite date leur régénération. Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains vainqueurs, et de l'union forcée entre les vertus contraires de deux civilisations opposées, est née, avec le temps, cette nation-

« lité française qui, à son tour, a répandu ses idées dans le monde entier. Qui sait si un jour ne viendra pas où la race arabe régénérée et confondue avec la race française, ne retrouvera pas une puissante individualité semblable à celle qui, pendant des siècles, l'a rendue maîtresse des rivages méditerranéens de la Méditerranée ?

« Acceptez donc les faits accomplis. Votre prophète le dit : « Dieu donne le pouvoir à qui il veut » (chap. XI, de la Vache, verset 248). Or, ce pouvoir que je tiens de lui, je veux l'exercer dans votre intérêt et pour votre bien. Vous connaissez mes intentions, j'ai irrévocablement assuré dans vos mains la propriété des terres que vous occupez; j'ai honoré vos chefs, respecté votre religion; je veux augmenter votre bien-être, vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays comme aux bienfaits de la civilisation; mais, c'est à la condition que, de votre côté, vous respecterez ceux qui représentent mon autorité. Dites à vos frères égarés que tenter de nouvelles insurrections serait fatal pour eux. Deux millions d'Arabes ne sauraient résister à quarante millions de Français. Une lutte d'un contre vingt est insensée! Vous m'avez d'ailleurs prêté serment, et votre conscience comme votre livre sacré vous obligent à garder religieusement vos engagements (chapitre IX du *Repentir*, verset 4).

« Je remercie la grande majorité d'entre vous, dont la fidélité n'a pas été ébranlée par les conseils perfides du fanatisme et de l'ignorance. Vous avez compris qu'étant votre souverain, je suis votre protecteur; tous

« ceux qui vivent sous nos lois ont également droit à ma sollicitude. Déjà de grands succès et de puissants intérêts vous unissent à la mère-patrie; depuis dix ans, vous avez partagé la gloire de nos armes, et vos fils ont dignement combattu à côté des nôtres en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique. Les liens formés sur le champ de bataille sont indissolubles, et vous avez appris à connaître ce que nous valons comme amis ou comme ennemis. Ayez donc confiance dans vos destinées, puisqu'elles sont unies à celles de la France, et reconnaissez avec le Koran que celui que Dieu dirige est bien dirigé (chapitre VII, *El-Araf*, verset 177).

« Alger, le 5 mai 1865.

» NAPOLÉON. »

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

Alger, 7 mai 1865, 9 h. 20 m. du matin. L'Empereur a fait une grande excursion dans la plaine de la Mitidja. Après avoir visité les comices agricoles de Bouffarick, ainsi que l'usine cotonnière et linière très-intéressante de M. de Miguil, Sa Majesté est revenue de l'Oued-Lalleg, Coleah, Bou-Aouda, et est entrée à Alger par la route pittoresque et hardie qui descend du village de la Bouraria aux carrières de Bab-el-Oued.

L'Empereur a paru enchanté des progrès notables accomplis dans la Mitidja et dans le Sahel.

Sa Majesté a témoigné à plusieurs reprises de son admiration pour les beaux pays qu'elle traversait et de ses espérances dans l'avenir du travail européen au milieu de cette riche et fertile contrée.

Partout, dans le cours de cette excursion, elle a été accueillie par les plus chaleureuses acclamations.

L'Empereur se rend, en ce moment même, à la cathédrale, pour y entendre l'office divin, et part aussitôt après pour Milianah.

La santé de Sa Majesté est parfaite.

Le Corps législatif a reçu lundi communication du projet de loi depuis longtemps annoncé, relatif à l'exécution de travaux publics extraordinaires.

Le gouvernement demande une allocation de 560 millions pour des entreprises d'utilité publique qui sont spécifiées dans un tableau annexé au projet de loi. La dépense sera répartie en six années, à partir de 1866, à raison de 60 millions par an. Il y sera pourvu au moyen des excédants du budget ordinaire pour une somme de 260 millions, et d'aliénations des bois de l'Etat pour une somme de 100 millions.

Il est évident que la présentation de projets aussi considérables implique la prorogation du Corps législatif.

La session devrait finir le 15 mai; il est certain qu'à cette date, les travaux de la Chambre ne pouvaient être terminés; mais on avait dit que, sans doute, la session pourrait être close vers le 10 juin.

Cette prévision nous semble absolument irréalisable. Le rapport du budget n'est pas encore déposé et des lois de la plus grande importance, celles sur les conseils généraux et municipaux, sur les sociétés commerciales, sur la contrainte par corps, sur la mise en

**FEUILLETON.**

## LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Tout cela fut fait à merveille, et pourtant maître Barbejean soupira, tandis qu'à bord des quatre navires de guerre anglais, un éclat de rire général accueillait cette manœuvre. — « En toute chose, il faut considérer la fin. » — Il était clair que le *Crache-la-Mort* naviguait seul. La corvette chasse-ressée et l'un des brigs convoyeurs coururent sur lui.

Cependant la corvette-commandant et l'autre brig se rapprochèrent en rétablissant l'ordre du convoi dont la marche se ralentit encore. Les Anglais, remplis de confiance, attendaient ainsi que l'impertinent corsaire français fût coulé, sa capture reprise et l'affaire complètement finie à leur plus grande satisfaction.

A bord de tous les navires, les équipages, perchés dans les haubans, dans les hunes, sur les roufs

et les bastingages, assistaient au charmant spectacle dont l'inévitable dénouement était applaudi d'avance. Ils voyaient, au clair de la lune, leur corvette et leur brig en excellente position pour rejoindre le petit fanfaron français qui s'était si sottement jeté sous le vent et dégarni d'une partie de son monde.

Le *Crache-la-Mort* marchant mieux que sa prise, personne, du reste, ne s'inquiéta de celle-ci, tant il serait facile de la reprendre plus tard, par l'ordre pur et simple de rallier, appuyé d'un coup de canon. Le marchand anglais capturé se laissa donc dériver, à la guise d'un très-intelligent second maître qui avait reçu de Barbejean des instructions fort détaillées.

Enfin, le *Crache-la-Mort*, n'ayant pu éviter le combat, se vit canonné d'un côté par la corvette, de l'autre par le brig, et n'eut plus d'autre ressource que de tenter un abordage désespéré. Il s'accrocha fort habilement à la corvette, tout en ripostant au brig par un feu nourri que dirigeait maître Barbejean.

Le nouveau capitaine, abandonnant son propre navire, sauta le premier à bord de l'ennemi, s'y fit jour à coups de hache, mais ne tarda point à périr percé par dix baïonnettes.

Presque au même instant un coup de sifflet retentit, et, la voix énergique de Barbejean dominant le tumulte, ses camarades entendirent clairement cet ordre :

— Le feu aux voiles! le feu! le feu partout! et rallie à moi!..

Mille hourras furieux répondent au brave maître. Les corsaires se sont jetés sur les gargoussiers et les boute-feux; ils allument l'incendie de toutes parts. Les Anglais s'efforcent en vain d'y mettre obstacle. Mâts, voiles, cordages, flambent bientôt.

Le brig qui, un moment auparavant, a jeté ses grappins au corsaire, essaye alors de se dégager. Barbejean s'y oppose; il fait multiplier les chaînes et les amarres qui lient désormais entre eux les trois bâtiments enflammés.

La masse de feu est poussée par le vent sur la flotte, où la terreur succède aux lazzi des équipages; un désordre inexprimable résulte de cette panique générale pendant laquelle chacun ne songe plus qu'à sa sûreté.

Chose étrange! deux des plus gros bâtiments marchands, au lieu de fuir, gouvernent pour se rapprocher du groupe des navires livrés aux flammes. C'est qu'à la faveur du tumulte le second maître, qui

montait la première prise, en a fait une seconde, conformément aux instructions de maître Barbejean. Il s'est emparé par surprise du meilleur marcheur de la flotte, et remonte le lit du vent pendant que les Anglais s'éloignent en sens contraire.

La fumée noire et la distance empêchent de distinguer ce qui se passe au vent de l'incendie. Là, les corsaires, ralliés par le sifflet de Barbejean, sont maîtres de quelques chaloupes et canots qui se battent contre les chaloupes et canots de la corvette et du brig.

Les navires embrasés et déserts, brûlots improvisés par l'audacieuse présence d'esprit du valeureux Barbejean, menacent de leur explosion la flotte dispersée. Les flammes font voile; la brise qui fraîchit depuis le coucher du soleil entraîne la triple machine infernale; le sauve-qui-peut est général du côté du convoi.

Du côté opposé, une lutte effroyable continue entre les abordeurs et les abordés sur les débris, dans des barques disjointes, au milieu des flots qui grondent, car, à cette heure, la tempête commence. — Va-t-elle engloutir tous les combattants? — Un renfort puissant arrive enfin aux corsaires français, qui, recueillis par leurs camarades à bord



liberté provisoire, etc., etc., ne sont pas en état d'être discutées.

Nous sommes convaincus que tous les députés, comme le gouvernement, tiennent à ce que la session actuelle ne soit pas stérile, et qu'ils ne se sépareront pas sans avoir débattu les grandes questions d'ordre politique et économique dont le discours impérial avait annoncé la prochaine solution.

Une correspondance de Rome, adressée au *Salut public*, de Lyon, un des journaux qui publient les meilleures informations sur la cour pontificale, annonce que le saint-père a résolu de faire publier bientôt la lettre qu'il a adressée au roi Victor-Emmanuel et dans laquelle on verra « nommé avec honneur le comte de Sartiges. »

D'après le même correspondant, le parti réactionnaire continue à se montrer alarmé de la conciliation *spirituelle* du pape avec le roi d'Italie, et le saint-père sait très-bien tout ce qui se dit sur cette affaire dans les salons de Rome; mais il répond que les passions aveuglent les hommes en leur faisant voir le mal là où se trouve le bien.

L'Opinion de Turin, du 9 mai, dément la nouvelle que le général Cialdini soit allé en Espagne avec une mission politique. Le voyage du général Cialdini n'a pas d'autre objet que l'exécution du testament du général Fanti.

M. le baron de Malaret, ministre de France en Italie, est arrivé le 6 mai à Florence.

On écrit de Bruxelles à l'Agence Havas à propos de la maladie du roi Léopold :

« La ville est pleine de bruits et de conjectures. La division qui a éclaté parmi les membres de la famille royale n'est plus un mystère pour personne. Comme fait rassurant dans la situation dont chacun pressent les approches, c'est vers le duc et la duchesse de Brabant que l'opinion se tourne. Chacun se demande si l'arrivée du duc va apporter quelque changement aux dispositions réciproques et à la situation pénible dont tout le monde s'entretient. L'opinion est pleine de respect pour l'auguste vieillard; mais elle n'en a pas pour toutes les personnes dont le roi voudrait s'entourer. »

Les dépêches les plus récentes de Bruxelles annoncent que le mieux qui s'est produit depuis deux jours dans l'état du roi des Belges, se maintient et fait même des progrès.

Le bill pour l'extension du droit de suffrage a été rejeté, en seconde lecture, par la Chambre des communes.

On annonçait un discours de M. Gladstone; mais c'est sir Grey, ministre de l'intérieur, qui a parlé au nom du gouvernement.

On sait que le cabinet de Vienne a fait observer au gouvernement prussien que la suite naturelle de l'occupation du port de Kiel par des vaisseaux prussiens doit être la réduction de l'armée prussienne dans les duchés.

Des personnes bien renseignées assurent que M. de Bismark, dans une note envoyée à Vienne, a déclaré que le gouvernement royal était parfaitement disposé à retirer une partie de ses troupes; mais dans les cercles officiels de Vienne, on se plaît à dire que cette résolution du gouvernement royal n'est pas une concession faite à l'Autriche, mais une économie.

Dans les mêmes cercles, on croit savoir que le gouvernement royal a déjà parlé de la réduction des troupes, dans une note antérieure à la demande autrichienne.

L'effectif des forces prussiennes dans les duchés est de 13,000 hommes et de 1,500 chevaux. Le corps autrichien se compose de 6,000 hommes et de 400 chevaux.

On écrit de New-York, 24 avril :

Le département de la guerre recevait le 21 courant une dépêche du général Sherman, contenant un arrangement fait entre lui et le général Johnston pour le licenciement de toutes les armées confédérées et le rétablissement de la paix.

Le général Breckenridge avait approuvé, au nom des confédérés, les termes de ce compromis, qui n'attendait plus que l'approbation du gouvernement de Washington pour être mis à effet.

Comme on le sait, le gouvernement de Washington a refusé de ratifier l'engagement pris par Sherman, et dans la nuit du 21 courant qui suivit le conseil, le général Grant partit pour la Caroline du Nord, pour prendre en personne la direction des opérations contre Johnston.

A la date du 20 avril, Sherman écrivait au département de la guerre que le général Wilson avait pris Mâcon dans la Georgie et fait prisonniers les généraux Dowell, Cobb et G. W. Smith, qui réclamaient le bénéfice de l'armistice existant entre Sherman et Johnston.

Sherman a donné des instructions à Wilson lui recommandant de sortir de la ville, mais de se tenir prêt à la réoccuper s'il s'apercevait que les confédérés fissent quelque tentative de changer, au détriment des fédéraux, quelque chose au *statu quo* militaire convenu.

Des dépêches du général Camby disent qu'il a trouvé dans les fortifications évacuées par les confédérés sur le côté ouest de la baie de Mobile, 150 pièces de canon, une énorme quantité de munitions et d'approvisionnement, et qu'il a fait un millier de prisonniers. Il s'est emparé de 5,000 balles de coton.

Le général Hancock a offert une prime de 2,000 dollars pour la capture du général confédéré Mosby, dont la cavalerie a mis bas les armes, en grande partie, mais qui continue personnellement de faire une résistance désespérée.

Le général Grant, arrivé à Raleigh le 24, a fait connaître à Sherman le blâme du gouvernement relativement à l'arrangement conclu par lui avec Johnston, auquel avis de la décision du gouvernement refusant sa ratification a été expédié immédiatement, avec information que les affaires civiles ne pouvaient se traiter dans des conventions entre commandants militaires.

M. Stanton a publié une dépêche notifiant aux commandants des différentes armées fédérales la désapprobation du gouvernement des négociations ouvertes par Sherman, et leur enjoignant de n'obéir, à l'avenir, à aucun ordre que pourrait leur donner celui-ci.

New-York, 25 avril. — Sherman connaissait les instructions données à Grant par M. Lincoln, et en vertu desquelles Grant ne devait avoir aucune conférence avec Lee, excepté à titre de préliminaire d'une reddition. Ces instructions ont été renouvelées par M. Johnson. Le gouvernement fédéral regarde la conduite de Sherman comme une prétention à l'autorité, qui n'est nullement justifiée, qui constituerait une reconnaissance *de facto* du gouvernement insurgé, empêcherait la punition des insurgés, la confiscation de leurs biens, et permettrait de rétablir les gouvernements de ces Etats avec l'esclavage.

M. Stanton croit que l'armistice de Sherman permettra à M. Jefferson Davis de se sauver au Mexique ou en Europe avec un butin. — L'assassinat de M. Lincoln avait produit dans l'armée de Sherman une vive surexcitation, aussi l'armistice y a-t-il été accueilli avec froideur.

Halleck a ordonné à Meade, Sheridan et Wrigth de marcher en avant pour couper la retraite à Johnston.

Sherman avait appris la nouvelle de l'assassinat de M. Lincoln avant l'armistice. Quelques journaux l'accusent de trahison. D'autres blâment M. Stanton du langage sévère qu'il a tenu vis-à-vis de ce général.

Le général Hallock a pris le commandement de la Virginie et d'une partie de la Caroline du Nord. L'armée du Potomac est aussi sous ses ordres.

Il a publié un ordre du jour annulant toutes les restrictions mises aux relations de commerce avec son département, excepté pour les articles déclarés contrebande de guerre.

Il a informé le ministère de la guerre que, d'après les renseignements qu'il a reçus, le président Davis aurait en sa possession de 6 à 15 millions de dollars en espèces.

On écrit de la Havane que le mécontentement s'étend parmi les esclaves et qu'on

craind une insurrection. Les communications télégraphiques sont ouvertes entre San-Francisco et la Colombie anglaise.

Plusieurs membres de la législature de la Caroline du Sud sont en route pour Raleigh, où ils vont négocier le rétablissement de l'Union.

Un discours du président Johnson dit que les chefs de l'insurrection doivent être punis, réduits à la misère, et que leur position sociale doit être détruite.

M. Stanton annonce qu'il a reçu des informations d'après lesquelles l'assassinat de M. Lincoln aurait été organisé dans le Canada et approuvé à Richmond.

L'assassin de M. Seward est en prison; on croit que c'est un des pillards de Saint-Albans.

Il paraît que dans sa fuite, après avoir accompli son crime, le misérable Booth avait eu une jambe cassée par suite de la chute de son cheval, et que cet accident, qu'on peut dire providentiel, l'a empêché de se soustraire plus longtemps à la justice des hommes.

Comme on le sait, il a été tué en se défendant contre ses poursuivants.

Le corps du président Lincoln est arrivé à Philadelphie dimanche dans l'après-midi; puis, après être resté exposé devant un concours immense de visiteurs, s'est remis en route pour New-York où il est entré un peu avant onze heures ce matin.

Conformément aux recommandations du maire, M. Gunther, toutes les affaires resteront suspendues jusqu'à demain, une heure, c'est-à-dire pendant tout le temps que les restes de M. Lincoln seront dans la ville. Un cortège, composé de la majeure partie des forces militaires de New-York et de Brooklyn, les corporations civiles, les clubs, etc... suivra le convoi funèbre jusqu'au lieu d'embarquement pour Albany.

Le président Johnson a désigné le 25 comme devant être un jour d'humiliation nationale de prières, à cause de la mort du président Lincoln. Il a été annoncé officiellement qu'aucun changement ne serait apporté dans la composition du cabinet. Le sénateur Harlan, choisi par M. Lincoln pour succéder à M. Usher, au département de l'intérieur, a eu une entrevue hier avec le président, auquel il a déclaré qu'il était tout disposé à renoncer à sa nomination, mais M. Johnson lui a répondu qu'il désirait que les arrangements pris par son prédécesseur fussent observés.

M. Seward a pu sortir en voiture hier; l'état de son fils, M. Frederik Seward, s'améliore.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Abd-et-Kader est arrivé à Constantinople,

des deux prises, se transforment aussitôt en sauveurs et donnent asile aux Anglais, leurs prisonniers de guerre.

Des le lendemain, malgré le coup de vent, les deux navires capturés, — les plus beaux et les plus richement chargés de tout le convoi, atterrirent sans avaries à Saint-Malo, grâce à Barbejean, pilote non moins habile qu'intrépide corsaire, capable de tirer bon parti de la position la plus désespérée.

Au récit de l'aventure, tous les connaisseurs déclarèrent qu'il avait fait un coup de maître.

Il ne s'en montra pas plus fier, et, quand il rendit compte de l'affaire au commissaire de la marine qui en dressa le procès-verbal :

— J'étais dans mes petits souliers, dit-il naïvement, vu que notre jeune lieutenant avait commencé par parler de corde et de pendu. J'ai donc joué quitte ou double, et voilà!

### IV. — LE CHATEAU DE BARBEJEAN.

Les sieurs Pincemaille, Desvautours, Grippeliard et Compagnie, spéculateurs cointéressés dans l'armement en course du *Crache-la-Mort*, eurent beau dire et réclamer, — balance faite, — il ne leur fut réparti que deux cent soixante pour cent de béné-

fices nets, attendu que le commissaire de marine de Saint-Malo était un serviteur incorruptible. Plein d'une généreuse admiration pour les exploits des gens de mer, ses administrés, il tranchait toujours les questions douteuses en faveur de ceux qui risquaient leur vie contre ceux qui se bornaient à exposer leur argent. Ce système lui valut, à la vérité, d'être disgracié et mis en retraite d'office avec le *minimum* de pension, mais à l'indignation générale de la population maritime du quartier qui le considérait, à bon droit, comme le plus honnête homme du monde.

Cet intègre administrateur ne fut pourtant pas aussi cruellement puni de sa probité que l'on serait tenté de le croire; car, tant qu'il vécut, l'opiniâtre reconnaissance des marins le poursuivait sous toutes les formes. Pas un navire malouin n'arrivait de Madère, d'Espagne ou de Saintonge, sans être porteur pour lui d'une barrique de vin ou d'un quartain de cognac, franc de port et de droits. Sa cave était la meilleure du pays à vingt lieues à la ronde. Il recevait de même toutes sortes de denrées, et jusqu'à des cachemires de l'Inde passés en contrebande. Il fut toujours largement approvisionné des plus beaux poissons, sans savoir seulement qui remercié. On

raconte qu'il reçut d'outremer, à plusieurs reprises, des dons et des legs considérables. Sa fille fut ainsi dotée par un aventurier, ci-devant corsaire français, devenu grand seigneur dans la Malaisie. Enfin, il mourut riche, tandis que les sieurs Pincemaille, Desvautours, Grippeliard et Compagnie, ont fini assez misérablement, comme chacun sait, par suite de la fameuse banqueroute de leur coassocié Désinence.

— Mon ami, dit le commissaire à Barbejean, on prétendait vous refuser la part de capitaine, en alléguant votre position de maître au départ du *Crache-la-Mort*; mais j'ai triomphé par-devant le conseil des prises. Vous avez droit à cent mille francs payables à vue.

— Gros denier! dit Barbejean. C'est le cas de réfléchir à ce que j'en ferai, comme je l'ai promis au bon curé de Gouesnou.

— Réfléchissez donc à votre aise, mon brave, et puisse cet argent être bien employé; car, tout en défendant de mon mieux les intérêts des gens de mer contre l'avidité des spéculateurs, je reste désolé du déplorable usage qu'ils font de leurs bonnes aubaines.

— Et de trois, fit Barbejean : 1<sup>o</sup> le curé, 2<sup>o</sup> Tanguy Pellec, 3<sup>o</sup> vous, mon commissaire. Grand

merci! Demain, je saurai ce que je veux. Aujourd'hui, quelques centaines de francs dans ma ceinture, je n'en demande pas plus.

Le maître passa dans la cuisine, y alluma sa vieille pipe d'un sou, et alla se promener extra-muros à la recherche d'une détermination :

— Acheter un navire! se disait-il. Non! n'étant pas capitaine au long cours, ni capable d'en passer l'examen, je n'aurais pas le droit de commander chez moi, et j'ai encore moins de goût à faire bourlinguer les autres pour mon compte. Une barque de pêche, merci! J'aime la grande navigation. Il y aura toujours place pour Barbejean sur quelque navire; pas besoin d'argent pour être marin. Pour être paysan, autre chose; mais Tanguy Pellec n'en veut plus rien recevoir de moi. Tant pis!... j'enverrai, tant seulement, une caisse de cadeaux à sa femme, à ses enfants et particulièrement à mon filleul, Filde-Carret. Des robes, des fichus, des faufreluches, des chaînes et des croix d'or, des montres, des breloques, une cargaison de bric-à-brac. — Bon, mais après?... Pellec m'a conseillé de m'acheter un bien à terre pour mes vieux jours; voyons! Une maison dans une ville entourée de murs, ça ne me plaît pas! En route pour la campagne.



où il doit s'arrêter quelques semaines. Il est attendu à Paris vers le 25 du mois de juin.

— Le 5 de ce mois, la ville de Morteau (Saône), a été presque entièrement détruite par un incendie. Les pertes sont très-considérables; 12 à 13,000 personnes sont sans abri.

Rien n'a pu être sauvé : mobiliers, effets, valeurs, tout a péri. Pourtant les deux notaires ont sauvé leurs minutes.

La douane a été détruite.

C'est un désastre immense, sans précédent dans ce pays.

Les villes suisses de Brenets et du Locle sont accourues au secours, les autorités en tête. C'est à elles, en très-grande partie, qu'on doit le salut d'une portion de Morteau.

Les Suisses apportent aux incendiés des vêtements, des vivres, des secours en nature de toute espèce. Pontarlier et les villages voisins font de même.

L'incendie, activé par un vent violent, a franchi près de 2 kilomètres, et envahi le village de Fins, où 13 maisons ont été brûlées.

Personne n'a été blessé.

Le *Moniteur* annonce qu'à la nouvelle du désastre, S. M. l'Impératrice s'est empressée d'envoyer sur sa cassette une somme de 5,000 fr., destinée à subvenir aux premiers besoins des malheureux incendiés. Après avoir pris les ordres de Sa Majesté, le ministre de l'intérieur a aussi fait parvenir des secours aux victimes de ce sinistre.

#### DE LA MORTALITÉ EN FRANCE.

Le *Pays* publie un travail intéressant sur la diminution de la mortalité en France pendant la période comprise entre 1845 et 1862.

Voici, d'après ce journal, le taux moyen de la mortalité pour cent habitants en France et dans les principales villes de notre pays :

	En 1845.	En 1862.
Dans toute la France . . . . .	2 28 0/0	2 20 0/0
A Paris . . . . .	5 12	2 50
A Lyon . . . . .	5 15	2 47
A Bordeaux . . . . .	5 39	2 50
A Marseille . . . . .	5 45	2 80
A Rouen . . . . .	5 60	5 15
A Nantes . . . . .	2 56	2 24
A Lille . . . . .	5 24	2 74
A Toulouse . . . . .	2 62	2 20

Il résulte de cette double comparaison que Bordeaux a gagné sur la mort une fraction de 0,50; Lyon, 0,66; Paris, 0,62; Marseille, 0,55; Lille, 0,50; Rouen, 0,47; Toulouse, 0,42; et Nantes, 0,32, et la France entière, 0,18 seulement.

Donc Bordeaux, Lyon et Marseille, depuis 1846, ont plus gagné que Paris; Paris a gagné plus que Lille, Rouen, Toulouse, Nantes et toute la France.

Enfin, on y voit aussi qu'à Paris la mortalité est encore plus grande qu'à Lyon, à Toulouse et à Nantes, mais qu'elle est plus faible qu'à Bordeaux, Rouen, Lille et Marseille.

Barbejean, ne doutant de rien, comme si son opulence était sans bornes, ne se soucia d'aucune des jolies maisonnettes qu'il rencontra; mais au sommet d'une colline s'élevait un château de belle apparence :

— Eh! eh! fit-il, ceci n'est pas mal et m'irait assez. De là-haut, on voit le large; en bas, coule la rivière où j'aurais mon canot. Allons toujours!

Une propriété seigneuriale, de beaucoup plus imposante, frappe bientôt ses regards. De magnifiques ombrages tentent Barbejean. Il en fait le tour, est charmé de la vue, de la disposition extérieure du logis, de son architecture, de sa situation. Il s'approche de la porte dans le dessein de visiter l'intérieur. Une réflexion soudaine l'arrête; et, bien entendu, ce n'est ni la pensée que le château n'est pas à vendre, ni la crainte de n'être point assez riche pour l'acheter; semblables considérations ne sauraient entrer dans son esprit :

— Oui, c'est propre, c'est gentil, se dit-il, et, foi de matelot, ça me convient; mais, attention, quand je serai à naviguer, sur la mer jolie, qui me gardera, qui me soignera ma case et mes bois? Bien pis encore, quand je serai à terre, là-dedans, je serai donc forcé de garder, de soigner, de cultiver,

Rouen est la ville la plus frappée par la mortalité (5 15) et Toulouse la plus favorisée (2 20), puisque sa proportion est égale à la moyenne de toute la France.

On est donc fondé à affirmer que, si la transformation de Paris est un légitime sujet d'orgueil national, une œuvre grandiose digne de notre pays et de notre civilisation, elle a un titre plus glorieux encore : c'est d'avoir fait une conquête sur la vie humaine, et cette conquête, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas là.

### Chronique Locale.

L'assemblée du Pont-Foucard se tiendra dimanche prochain 14 mai.

Les souscripteurs à l'Emprunt Mexicain, sont invités à se présenter à la Recette particulière pour retirer leurs obligations.

Voici des détails sur un incendie à Ernée (Mayenne).

Le feu, dont le foyer primitif a été l'écurie de l'hôtel de la Boule-d'Or, a éclaté avec une soudaineté et une puissance expliquées par la légèreté des constructions qui lui servaient d'aliment, par la présence des fourrages et des pailles dans l'écurie et par la nature du toit tout en bardeau. Il était entre une heure et une heure et demie du matin quand les premiers cris d'alarme se sont fait entendre; quelques instants plus tard M. le maire d'Ernée, M. le juge de paix, la gendarmerie, les pompiers et plus de 5,000 personnes étaient réunis sur la place et dans les rues adjacentes, offrant avec zèle leur concours dévoué et actif. Ce qui manquait, ce n'étaient pas les bras et la bonne direction des secours, c'étaient malheureusement les pompes et les seaux. Aussi pendant longtemps a-t-on craint pour la rue entière. Cependant, vers six heures on avait réussi à faire la part du feu. C'est à ce moment qu'arrivèrent les pompiers de Saint-Denis-de-Gastines qui venaient fraternellement unir leurs efforts aux efforts de ceux de la ville. Pendant tout le jour les uns et les autres sont restés près des décombres, au milieu desquels les flammes se montraient de temps à autre.

Les maisons brûlées sont au nombre de cinq; la perte totale atteint 51,000 fr., se partageant entre treize personnes.

Grâce aux excellentes mesures prises par M. le juge de paix et par M. le maire, il n'y a pas eu d'accidents à déplorer. Une partie du mobilier a pu être sauvé, et il a été pourvu à toutes les dispositions d'ordre désirables pour le protéger.

Il paraît prouvé que la cause de ce très-grave sinistre est l'imprudence d'un garçon d'écurie de M. Poisson, qui se serait endormi en laissant une lanterne allumée accrochée au moyen d'un clou contre une poutre; mais il est impos-

de gouverner ça, moi-même! Oh! non, par exemple! On travaille assez à bord, à terre faut se tranquilliser. Je n'ai ni père ni mère, ni frères ni sœurs ni enfants. Tant que je serai marin, je ne prendrai point femme, — c'est mon idée à moi, — et tant que je serai bon à quelque chose, je resterai marin, — c'est encore mon idée. — Pas de château! pas de terres! pas de maisons! *Nada, nothing, nix*, comme disent les autres. Pas de notaires, d'avocats, de négociants, ni de fibustiers sur papier timbré dans mes affaires. Chacun son métier : la terre est le tien, mon vieux Pellec; mais le mien, c'est la mer, assez causé!

Avec un dédain suprême, maître Barbejean tourna le dos aux superbes domaines dont l'aspect l'avait séduit pendant ses premières heures de promenade :

— Mon brave commissaire, reprenait-il en monologue, vous en êtes un comme on n'en trouve guère dans le monde. Si je régalaï tout ce qu'il y a de matelots, de matelottes et d'amis dans Saint-Malo et Saint-Servan, avant trois jours je serais débarrassé de mes cent mille francs, qui commencent à me gêner dans mes câbles. Mais, vous en seriez fâché. Tanguy Pellec aussi, et le bon curé de Goues-

sible de savoir si cette lanterne est tombée sur la litière, ou si un peu de fourrage passant par les interstices du plancher supérieur s'est trouvé en contact avec la lumière. Quand ce domestique s'est réveillé, l'écurie était en flammes, et c'est à peine s'il a pu faire sortir les trois chevaux qu'elle renfermait.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

### Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

Milianah, 8 mai, 10 h. 50 m. du matin.

L'Empereur est arrivé hier, vers cinq heures, à Milianah, et se met en route ce matin pour retourner à Alger.

La santé de Sa Majesté est parfaite.

Tout le pays parcouru et visité par l'Empereur est dans une joie indicible et a fait à Sa Majesté le plus chaleureux accueil.

New-York, 23 avril. — Grant annonce que Johnston s'est rendu à Sherman avec son armée et les forces stationnées à Raleigh et à Chattanooga. Le général confédéré a obtenu les mêmes conditions que Lee.

Le ministre de la guerre, M. Stanton, a donné des ordres pour une réduction immédiate dans les préparatifs et dans les dépenses militaires.

M. Jefferson Davis est arrivé dans la Caroline du Sud.

Le corps de Booth a été enterré secrètement, par ordre du département de la guerre. M. Seward va mieux.

Le général Potter opère dans la Caroline du Sud contre les forces organisées qui existent encore dans l'intérieur de cet Etat.

Le *Herald* assure que depuis la soumission de Lee les dépenses de l'Etat ont été réduites d'un million de dollars par jour.

On dit qu'un steamer, ayant à bord 2,600 prisonniers fédéraux, a brûlé sur le Mississipi. 1,400 ont péri.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 6 mai.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Funérailles de S. A. I. le czarévich Nicolas, à Nice (correspondance). — Romero. — Expédition dans le Sinaloa et la Sonora. — Circé, nouvelle (suite). — Insurrection dans la Kabylie. — Académie impériale de musique : *Africaine*. — Revue agricole et horticole. — de Paris à Brest. — Ouverture de l'exposition de peinture de 1865. — Causerie dramatique. — M<sup>lle</sup> Elisa de Tyr. Gravures : Funérailles de S. A. I. le czarévich Nicolas : Présentation du corps à l'église russe. — Exposition du corps du czarévich Nicolas. — Entrée de Romero à Mexico. — Expédition du Mexique : route de Mazatlan; — le Rio Chico; — Los Piloncillos. — Vue du Babors et du Tababors (Algérie). — Bordj d'Aim-

nou encore plus!... Une idée, une bonne idée donc! attrape à rechercher. J'ai bien trouvé mèche de brûler deux navires de guerre anglais avec notre pauvre *Crache-la-Mort*, qui la leur a fièrement crachée en mourant, le bien nommé qu'il était! Par ce moyen, nous amarinions deux beaux trois-mâts chargés de matières précieuses et nous nous tirons de presse. J'ai trouvé ça... et je ne retrouverais pas le placement de mes parts de prise!... Oh! oh! en douceur!

Barbejean s'assit sur la grève, ralluma sa pipe et se mit à consulter l'horizon. Il agissait conformément à la doctrine d'Aristote : Les beaux esprits se rencontrent.

Au bout d'un quart d'heure, il se redressa d'un bond, battit deux entrechats, et entonna la plus triomphante des chansons du gaillard d'avant.

— Mon bon curé, vous avez raison! disait-il parfois, tout en gambadant. La coque est parée! J'ai mon plan. Je vous fais un tir à ricochet : la mer, la terre et le ciel, trois d'un coup!

(La suite au prochain numéro).

Rhouar : campement de la colonne du colonel Hentz. — Attaque du camp du cap Aokas. — Aokas. — Académie impériale de musique : *Africaine*, opéra (5 gravures). — Salon de 1865 : une chasse à tir à la faisanderie de Compiègne, tableau de M. Janet-Lange. — Ligne de Guingamp à Brest; vue de Landerneau; — Calvaire de Guimillau; — Château de la Roche-Maurice; — Viaduc de l'anse Kerhuon; — Inauguration de la section de Guingamp à Brest, gare de Brest. — M<sup>lle</sup> Elisa de Tyr. — Théâtre des Bouffes-Parisiens : le *Bœuf Apis* (2<sup>e</sup> acte). — Échecs. — Rébus.

#### ETAT-CIVIL du 16 mars au 15 avril 1865.

NAISSANCES. — 20 mars, Marie-Adèle-Joséphine-Augustine Thiercelin, rue Beaurepaire; — Alfred-Théodore Marillier, Levée d'Enceinte; — André-Joseph Favaron, rue de la Comédie; — Maria-Joséphine Moriceau, rue de Fenet; — 24, Clémence Schaefer, Grand'Rue; — 27, Célestine Garnault, rue des Moulins; — 31, Henry Thébaudin, rue Braud.

1<sup>er</sup> avril, Marcel-Hippolyte-Eugène-Marie-Maurice-André Renaudot, rue d'Orléans; — Jules-Pierre Trochu, rue de la Croix-Verte; — 3, Jules-Armand Huet, rue de Fenet; — Hippolyte-Maurice Pradelle, rue de la Chouetterie; — 5, Camille Péan, rue Braud; — 6, Marie-Louise Blain, rue de la Basse-Île; — 7, Gustave Thomas, rue St-Lazare; — Auguste-Lucien Bribard, rue de la Tonnelle; — Marie-Jeanne-Marguerite Fillon, rue d'Orléans; — Louise-Jeanne-Marie Esnault, rue Basse-St-Pierre; — 10, Madeline-Joséphine-Amélie Pilon, carrefour Dacier; — Aline Malneux, rue d'Orléans; — 11, Anicet-Léon Souchet, rue de la Visitation; — 12, Marie-Marguerite Puigenet, rue Braud; — 15, Marguerite-Julie-Mélanie Sprecher, place de l'Hôtel-de-Ville.

MARIAGES. — 18 mars, Pierre-Louis Gauret, cordier, et Olympe Poisson, couturière, tous deux de Saumur; — 20, Félix-Auguste-Alcide Luard, marchand chapelier, et Pauline-Désiré Réau, sans profession, tous deux de Saumur; — 15 avril, Alexandre Bouteiller, bourrelier, et Joséphine-Henriette Ruesche, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16 mars, Louise Tiran, ouvrière, 19 ans, célibataire, rue des Boires; — 17, Alfred-Henri Renou, 5 mois, rue de la Croix-Verte; — 19, Marie-Joséphine Boulay, sans profession, 68 ans, épouse de Louis-Marie-François-Thimoléon Deleschaux, rue Verte; — 20, Théophile-Emile David, 16 jours, rue du Marché-Noir; — Ursule-Flavie Carré, sans profession, 44 ans, épouse de Denis Charruau, rue du Pressoir-St-Antoine; — François Louet, sans profession, 88 ans, rue Duncan; — Jérôme Delérieux, chaudronnier, 78 ans, à l'Hôpital; — 22, Joseph Hobbe, 5 mois, rue Montée du Fort; — Marguerite Antigny, 2 ans, rue Beaurepaire; — 25, Pierre Behu, tailleur de pierres, 47 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 26, Alphonse-Adolphe Baylac, ancien cavalier de remonte, 52 ans, Grand'Rue; — 27, Auguste Voyer, cordonnier, 16 ans, rue des Bouchers; — Marie-Antoinette Godefroy, sans profession, 65 ans, épouse de Pierre Harriau, rue de la Visitation; — 30, Charles Balzeau, cordonnier, 71 ans, rue du Portail-Louis; — Jean-Baptiste Pépinière, 2 mois, rue Montée du Petit-Genève; — 31, Marie Bauce, blanchisseuse, 70 ans, épouse de Jean Lambert, à la Providence; — François Bonnet, militaire retraité, 80 ans, rue de la Visitation; — 1<sup>er</sup> avril, Auguste Jouy, forgeron, 58 ans, rue de Fenet; — 3, Louis-François Simon, marchand cordonnier, 60 ans, rue St-Jean; — Renée Cheton, propriétaire, 74 ans, veuve de François Bretonneau, place Maupas-sant; — 4, Hippolyte Popinet, propriétaire, 48 ans, rue Duplessy-Mornay; — Jean-Baptiste Cocard, employé de commerce, 52 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — Jacob Melcher, brasseur, 53 ans, à la Providence; — Mélanie Girard, couturière, 56 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 5, Marie Mélon, rentière, 66 ans, veuve Charles-Hoche Serée, rue du Por-



tail-Louis; — Marie Prioulleau, sans profes-  
sion, 69 ans, épouse de Louis Masse, route  
de Varrains; — Henry Thébaudin, 5 semaines,  
rue Braud; — Marie Mognault, lingère, 22  
ans, célibataire, rue de Fenet; — 8, Vincent  
Baudineau, 11 ans, rue de Fenet; — 10, Mar-  
guerite Boislevé, journalière, 68 ans, épouse

d'Etienne Daveau, à l'Hôpital; — Elisabeth-  
Victorine Plion, 9 mois, rue de l'Hôtel-Dieu;  
— 11, Emélie Bordier, célibataire, 12 ans,  
rue St-Nicolas; — Fanny Bernard, propriétaire,  
54 ans, épouse de François-Julien Hourdel,  
levée d'Enceinte; — Jean Grégoire, tonnelier,  
22 ans, célibataire, rue du Poits-Neuf; — 12,

Marthé Dubillot, sans profession, 55 ans,  
épouse de Jean Guinrandy, place de l'Arche-  
Dorée; — 14, Antoine-Zacharie Millet, ébé-  
niste, 58 ans, célibataire, rue de la Petite-Bi-  
lange; — Emile-Louis Leblanc, 23 mois, rue  
de Nantilly; — Frédéric Fougère, 2 ans, à  
la Providence.

Décès arrivé hors Saumur.

15 mars, — Adélaïde-Aimée Pineau, lingère,  
47 ans, épouse de Claude Dudragne, décédée  
à Ste-Gemmes-sur-Loire.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## JOURNAL DES DEMOISELLES (53<sup>e</sup> Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages,  
avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages.  
— 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

### TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron,  
imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

## LA POUPEE MODÈLE

### Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte,  
— contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes  
d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., —  
Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit  
Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1<sup>re</sup> année forme un beau volume in-8. — Même prix que  
l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de  
novembre.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Ensemble ou séparément,

Le dimanche 28 mai 1865, à midi,

### DEUX MAISONS

Se joignant,

Situés rue de la Basse-Ile, n<sup>o</sup> 40,  
près de la Gare,

AVEC SERVITUDES, PIÈCE  
D'EAU, JARDIN, joignant l'ancien  
lit de la Loire.

On pourra vendre de gré à gré  
avant l'adjudication.

Il sera donné toutes facilités pour  
le paiement.

S'adresser à M. JAGOT-GRAVIER, ou  
audit notaire. (221)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à  
Allonnes.

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

### UNE PROPRIÉTÉ

Sise, pour la majeure partie, dans  
la commune de la Breille et, par  
extension en celle de Saint-Nicolas,

Consistant en maison, terres la-  
bourables, vignes, taillis et landes.  
Le tout d'une contenance d'envi-  
ron vingt hectares.

S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M<sup>e</sup> DENIEAU. (222)

### A CÉDER

Pour cause de départ,

### UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier  
de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

### LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse  
DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomè-  
tres de Saumur et de Montreuil,  
près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour,  
jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares  
de bois, vignes et terres labou-  
rables.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup>  
DABURON, notaire à Brézé, ou à  
M. FARGETTON, garde-régisseur du  
château de Lançon. (126)

### A LOUER

APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup>  
étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

### A VENDRE

#### OU A LOUER

### CAFÉ NATIONAL

Situé à Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. HEGRON. (215)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cui-  
sine, chambres à coucher, grenier  
et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

### A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur,  
carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée  
de: au rez-de-chaussée, sur la rue  
un magasin, derrière une cuisine;  
petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage,  
deux chambres, dont une sur la rue;  
au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un gre-  
nier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE,  
avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

### A LOUER

Présentement,

### MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée  
précédemment par M. Guinrandy  
père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à  
M. GUINRANDY, rue du Portail-  
Louis. (199)

### A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien  
achalandé, dans un quartier très-  
favorable à ce commerce, à Saumur.  
S'adresser au bureau du journal.

## ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel.  
du 15 JUIN au 1<sup>er</sup> OCTOBRE BAINS ET DOUCHES.  
pour 1865. Établissement hydrothérapique.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines,

LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA,  
et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale  
de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de  
l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur: M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

### A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

### UNE MAISON

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 10, avec écu-  
rie, remise, cour, puits, caves,  
etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharma-  
cien, rue Royale, Saumur. (190)

### A CÉDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE  
très-bien achalandé, et dans un des  
meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS.

M<sup>me</sup> BUAND, rue de l'Ermitage,  
près des Récollets, se charge de  
**faire des ménages**, à l'abon-  
nement, à des conditions très-avan-  
tageuses. (220)

### Changement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-  
Nicolas n<sup>o</sup> 70 bis, a l'honneur de pré-  
venir sa clientèle, qu'il a transféré  
son domicile rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 18.  
M. Bayot, donne l'assurance de la  
garantie inaltérable de ses photogra-  
phies. (204)

ON DEMANDE UN APPRENTI  
pour l'ébénisterie et la fabrication  
des billards.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 31.

M<sup>me</sup> PRIOU, auteur de **MOÏSISME**,  
réactif, contre l'iodisme, informe  
MM. les propriétaires de vignes que  
le dépôt de cette substance est  
toujours à Saumur, rue de la Visita-  
tion, 31, chez M. Pinard.

### AVIS TRÈS-IMPORTANT.

LE DÉPOT

### DU PARAPLUIE RÉDUCTIBLE AMÉRICAIN

(F. et L.)

Vient d'être confié à M. F. MOINSON, successeur de M. BRAZIER,  
Rue Saint-Jean, à Saumur.

Ce nouveau système, inventé par J. LEFORT, de New-York, se porte en  
poche comme un portefeuille, et sa solidité est garantie.

Prix: de 20 à 25 fr. (216)

## LA VILLE DE SAUMUR,

### Son Budget,

## SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX: 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 9 MAI.			BOURSE DU 10 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 75	» 15	» »	67 55	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 50	» »	» 25	95 50	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	450	» »	» »	447 50	» »	» 2 50
Banque de France. . . . .	3770	» 70	» »	3780	» 10	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1292 50	» 2 50	» »	1287 50	» »	» 5 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	745	» »	» 5	745	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	711 25	» »	» 1 25	711 25	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	822 50	» 27 50	» »	820	» »	» 2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	965	» 3 75	» »	» »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	840	» 6 25	» »	837 50	» »	» 2 50
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1071 25	» 1 25	» »	1070	» »	» 1 25
Est. . . . .	512 50	» 5	» »	512 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	965	» 13 75	» »	900	» »	» 5 »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	612 50	» 17 50	» »	600	» »	» 12 50
Ouest. . . . .	530	» »	» »	532 50	» 2 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1680	» »	» »	1677 50	» »	» 2 50
Canal de Suez. . . . .	453 75	» »	» 1 25	455	» 1 25	» »
Transatlantiques. . . . .	500	» 12 50	» »	490	» »	» 10 »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 90	» 20	» »	65 60	» »	» 30 »
Autrichiens. . . . .	441 25	» »	» »	443 75	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	541 25	» 2 50	» »	542 50	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	307 50	» 1 25	» »	305	» »	» 2 50
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	270	» 7 50	» »	267 50	» »	» 2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	520	» 10	» »	515	» »	» 5 »
Saragosse. . . . .	370	» 8 75	» »	360	» »	» 10 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	177 50	» »	» »	177 50	» »	» »
Portugais. . . . .	235	» 5	» »	235	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	312 50	» »	» »	315	» »	» »
Orléans. . . . .	301 25	» »	» »	300	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest. . . . .	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Midi. . . . .	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Est. . . . .	300	» »	» »	302 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.